



RÈGLEMENTS DU CONCOURS

«GO•STAN»

1. Ce concours s'adresse aux résidents du Québec âgés de 18 ans ou plus. Les noms d'emprunt, les noms porte-bonheur, les noms de personnes âgées de moins de 18 ans ou toute autre substitution de nom ne pourront bénéficier du ou des prix offerts dans ce concours.
2. Le concours débute le 2 juin et se termine le 20 septembre vers **17h00**.
3. Les gagnants se feront tous les lundis à partir du 8 juin jusqu'au 20 septembre 2015 au Stade Municipal situé au 1938, rue du Cardinal Maurice Roy, Québec G1K 8Z1.
4. Le concours sera véhiculé à WKND 91,9

COMMENT PARTICIPER :

À chaque match des Capitales de Québec au Stade municipal, les gens seront invités à télécharger l'application GO•STAN sur leur téléphone intelligent et se créer un compte. Au moment où la chanson STAN se fera entendre, une participation sera envoyée sur le téléphone intelligent de tous les participants présents au match. Parmi tous les inscrits dans la semaine, un grand gagnant se fera par les membres du personnel de GO•STAN. Le gagnant est fait en ondes le lundi suivant la semaine de concours.

Le gagnant sera contacté directement sur l'application de son appareil intelligent. Il pourra récupérer son prix en prenant entente avec le personnel de GO•STAN.

Tous les lundis, notre équipe de Dalair le matin nommera le nom de la personne gagnante que le personnel de GO•STAN nous aura fourni.

PRIX À GAGNER (différentes semaines pendant l'été) :

- Porter fait tirer: 2 billets d'avion de 2000 \$ chacun (4000\$)
- Lunets espace Vision : 7 paires de Rayban de 200\$ chacun (1400\$)

- Auberge St-Antoine : 1 souper au panache + nuit à l'auberge (900\$)
- BBQ Québec : 1 bbq de 1500\$ + une soirée à l'atelier (2000\$)
- Énergie cardio : 2 abonnements au Gym pour un an (960\$)
- Capitales de Québec : Soirée avec les joueurs tout inclus (1000\$)
- Alex Coulombe Itée. : Ensemble RockStars (1500\$)
- Chewpod : Tour d'hélicoptère (2000\$)

Et beaucoup plus....

Méthode d'attribution :

Un membre du personnel de GO•STAN contactera le grand gagnant afin qu'il puisse récupérer son prix.

5. Le prix offert doit être accepté comme tel indépendamment de sa valeur commerciale au moment de sa réclamation ou de son utilisation et ne peut être échangé contre une somme d'argent ou modifié de quelque manière que ce soit. Le prix est non transférable à moins d'avis contraire du commerçant offrant le prix et le gagnant devra nous fournir la preuve de résidence.
6. La personne au bénéfice de laquelle un concours publicitaire est tenu, son employé, son représentant, son agent ou un membre du jury et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.
7. Le gagnant d'un prix offert dans ce concours publicitaire doit consentir, si requis, à ce que son nom soit utilisé à des fins publicitaires relatives à ce concours.
8. Ne peuvent participer à ce concours tous les membres du personnel des entreprises qui y collaborent ainsi que les gens résidant à la même adresse qu'eux, de même que les gens travaillant dans le milieu de la radio pour une station compétitrice.
9. Les droits exigibles quant au présent concours publicitaire en vertu de la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement ont été dûment payés.
10. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

11. WKND 91,9 n'assumera aucune responsabilité dans le cas où son incapacité d'agir résulterait d'un grief, ralentissement de travail, conflit de travail ou faillite dans ses établissements ou chez l'un des commanditaires participants ou faute d'un tiers.
12. La seule responsabilité de WKND 91,9 ou de la personne au bénéfice de laquelle est tenu le présent concours publicitaire, selon le cas, est l'attribution des prix offerts aux gagnants selon le présent règlement.
13. Une personne qui participe à ce concours et/ou qui gagne et accepte un prix offert, renonce de fait à toute réclamation, mise en demeure, actions, poursuites en justice ou autres poursuites contre WKND 91,9 ou contre l'un des commanditaires quant à sa participation à ce concours ou quant à l'utilisation du prix gagné.
14. Les règlements sont disponibles chez
WKND 91,9, 815, Boul. Lebourgneuf, suite 505, Québec, Qc G2C 0C1